

REUNION DES CONSEILS PASTORAL ET ECONOMIQUE
du Groupement paroissial de PONT D'AIN
Le mercredi 8 janvier 2025

Etaient présents :

Pour le Conseil pastoral : P. Jean MPONGO, P. Vincent-de-Paul MALONGA, Adeline BLOY, Benoît BOSSU, Sylvie DULIEUX, Isabel GONON, Viviane GRAS, Flavie LEVÊQUE, Daniel REVAUD, Jean-Claude TURQUOIS.

Pour le Conseil économique : Henri de BOISSIEU, Pascal RAVAUX

Absents excusés : Sœur Myriam, Evelyne BOLLINET, Pierre-Yves CHAZEAUD, Renato COLLINO, Yvan GAUTHIER, Thierry GONON.

Invités : Marianne DESBANS, Françoise LEFEBVRE

Temps de prière

Lecture de la 1^{ère} lettre de Saint Jean : « Si nous nous aimons les uns les autres, Dieu demeure en nous. »

Oratoire du gîte de Saint-Martin-du-Mont

La proposition du nom « L'ange au sourire » pour cet oratoire, avec présence de l'icône du même nom, a l'accord de M. le curé et des Conseils. Il importe de mettre en valeur la présence de cet oratoire dans le gîte, c'est la marque de la dimension pastorale du projet mené à bien par notre Groupement paroissial.

Une bénédiction de cet oratoire par M. le curé, en présence de la communauté chrétienne du lieu, et en invitant Madame le Maire de Saint Martin du Mont, aura lieu à l'occasion d'une messe à St Martin. Ce sera l'occasion de faire connaître plus largement l'existence de cet oratoire et de la salle de catéchisme.

M. Eric Vieudrin, qui a participé financièrement à cette réalisation, sera invité à présenter l'icône dont il a fait don à l'oratoire.

Chapelle Notre-Dame de l'Orme

Flavie Lévêque a rencontré le président de l'association « Renouveau patrimoine », qui est à l'initiative de la rénovation et de l'entretien de la chapelle. Cette association renouvelle son soutien aux actions pastorales concernant cette chapelle, et montre ainsi que les habitants de Saint Martin du Mont tiennent à ce qu'elle reste disponible pour célébrer des messes (notamment le 15 août), des baptêmes, des mariages. (Rappel : l'utilisation des édifices cultuels peut nous être retirée s'il n'y a pas de célébration pendant 6 mois ou plus). Flavie rappelle aussi l'intérêt touristique que représente cette chapelle, l'une des rares qui soit construite autour d'un arbre présent à l'intérieur.

M. le curé, comme les membres des Conseils, ne sont pas favorables à ce que soit proposé un projet de rencontres interreligieuses dans cette chapelle, étant donné l'absence de liens locaux avec d'autres confessions religieuses. Par ailleurs, il n'est pas non plus opportun d'en faire un lieu de commémoration de l'action de Monseigneur Tessier, deux plaques à sa mémoire étant déjà en place dans le lieu où sa famille est implantée, à savoir l'église et le cimetière de Poncin.

Enfin, M. le curé et les Conseils unanimes s'opposent à la création d'une fondation de messes à la chapelle de l'Orme, laquelle serait source de division au sein de notre Groupement, avec en outre un risque de « privatisation » de la chapelle.

Un courrier sera envoyé à Monseigneur Roland mentionnant les avis ci-dessus, avec copie au Vicaire général et à l'Économe diocésain. Un autre courrier sera aussi envoyé à Monsieur Éric Vieudrin, qui avait défendu ces projets, avec copie à notre évêque. Flavie Lévêque proposera une rédaction pour ce dernier courrier.

Les terrains situés à proximité du château de Pont d'Ain

On rappelle que ces terrains appartiennent au diocèse : il y en a deux, dont l'un est exploité par un agriculteur, et un autre actuellement en friche, envahi par les ronces, mais avec présence d'arbres fruitiers. Isabel et Thierry Gonon avec Marianne Desbans (conseillère municipale de Pont d'Ain, présente à cette rencontre) ont envoyé un projet détaillé pour l'avenir de ce dernier terrain.

Marianne nous informe que la municipalité est ouverte à la discussion, une réunion étant programmée le 20 janvier avec le Maire, l'Économe diocésain, Marianne Desbans. Henri de Boissieu représentera notre Conseil économique. Il rappelle d'ailleurs que le diocèse, qui à un moment donné envisageait de vendre les terrains, souhaite désormais que notre Groupement soit étroitement associé aux projets concernant ces biens.

Marianne souligne que l'emplacement des terrains est particulièrement intéressant pour la municipalité, car jouxtant l'espace qui entoure la chapelle de la Catherinette, et proche de l'emplacement où doit être construite prochainement la nouvelle école primaire et maternelle. Ainsi, les enfants et familles pourraient profiter de cet espace valorisé par un aménagement adéquat.

Henri nous informe qu'il n'y aura désormais plus de subvention accordée par le Département au patrimoine privé. Mais si le projet est mené en bonne intelligence avec la municipalité et aussi avec la Communauté de communes (sensible aux questions sociales), des aides financières pourront être obtenues.

Une commission est créée au sein des Conseils pour suivre plus particulièrement ce projet : avec Thierry et Isabel Gonon, Henri de Boissieu, Jean-Claude Turquois, Sylvie Dulieux, commission restant en lien avec Marianne Desbans.

Nouveau mode de participation des paroisses aux finances diocésaines

Des rencontres expliquant ce nouveau mode de participation ont été proposées en différents points du diocèse : une première aura lieu à Bourg le 9 janvier (P. Mpongo et Henri de Boissieu y seront) et une autre le 23 janvier à Ambérieu, à laquelle tous les membres du Conseil économique sont invités à participer.

Pascal Ravaux rappelle qu'en 2024 la participation du Groupement se monte à 70 000 euros par an, soit environ 16% des ressources de la paroisse.

Questions diverses

- Le chauffage de la salle de caté à Saint Jean : son fonctionnement est erratique et imprévisible, ce qui perturbe l'organisation du catéchisme. Il est décidé de faire appel à un professionnel pour déterminer les causes de ce mauvais fonctionnement. Il importe que les entreprises consultées soient locales. Le P. Mpongo appellera le P. Dieudonné Mvuatu pour savoir quand le technicien pourra passer.
- Le repas partagé du dimanche 19 janvier : tous sont d'accord pour organiser une raclette, menu festif qui favorisera la convivialité au sein de nos paroisses. Plusieurs appareils seront apportés par les participants ; branchés à des prises différentes, cela restera compatible avec la puissance électrique dans la salle. Le fromage sera fourni gratuitement. Sur la prochaine feuille paroissiale, ainsi que lors des annonces à la messe, on précisera que chacun est invité à apporter un complément pour ce repas : salades, pommes de terre (cuisson possible sur place), charcuterie, desserts.
- L'organisation des apéritifs suivant les messes du 3^{ème} dimanche du mois. Ces apéritifs seront pris en charge par l'équipe qui se présentera à la communauté lors de la messe elle-même (par exemple, le 16 mars, l'équipe du Secours catholique). Pour le 19 janvier, les membres des Conseil pastoral et économique pourvoiront à l'organisation.
- Le nettoyage des tapis de l'église de Druillat. Aucun nettoyage n'a été effectué depuis des années ! Un professionnel a envoyé un devis de 1000 euros : montant jugé trop élevé. Le travail ne peut être confié à des bénévoles de la paroisse, tous très âgés... Flavie Lévêque propose un arrangement avec la municipalité de Druillat, les agents faisant le travail moyennant un forfait à négocier.
- Un coin pour les enfants dans l'église de Pont d'Ain : une bonne initiative notamment pour les messes des familles. Trouver un tapis, des livres, des albums de coloriage... Localisation ? Peut-être là où est installée actuellement la crèche ?
- Halte spirituelle mars 2025 : elle se déroulera à Pont d'Ain le samedi 22 mars. Ce qui est actuellement prévu : 17h00 : accueil du P. évêque, prière des Vêpres. 17h30-19h : enseignement ; 19h-19h45 : carrefours, collecte des questions pour notre évêque. 19h45-20h30, repas partagé (une soupe + fromage et dessert). 20h45 : réponse aux questions. 21h15 : prière conclusive. On se quitte à 21h30.

Merci à ceux/elles qui ont apporté une galette des rois et du Cerdon pour commencer la rencontre d'aujourd'hui dans la bonne humeur !

En conclusion, il est décidé que les prochaines rencontres réuniront comme aujourd'hui les deux Conseils. Nous terminons par l'office des Complies.

La prochaine date est le mercredi 19 février, à 20 heures, salle Jean-Paul II de Pont d'Ain.